AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2950
FR0000039620-FS1235

18 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2017, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de CDC EVM et de Bpifrance Participations[1], le seuil de 20% des droits de vote de la société MERSEN et détenir, directement et indirectement, 3 216 489 actions MERSEN représentant 5 459 259 droits de vote, soit 15,71% du capital et 19,22% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	-	0	-
CDC EVM	973 719	4,76	973 719	3,43
Bpifrance Participations SA	2 242 770	10,96	4 485 540	15,80
Total CDC	**3 216 489**	**15,71**	**5 459 259**	**19,22**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société MERSEN.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 397 483 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.